

Questions au Feuilleton

5. Quant au déplacement entre les villes canadiennes, combien de fois a-t-on utilisé des avions du gouvernement et, dans chaque cas, quels en ont été les passagers?

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)):

1. a) \$1,173.30.

b) 69,747.40.

c) 1,986.40.

2. \$1,173.30.

3. a) \$37,850.35.

b) 12,247.85.

c) 8,186.40.

4. Les voitures ont été louées pour des services commandés par le gouvernement.

a) Aucun.

b) 2,528 milles (14 déplacements).

c) \$746.64.

5. Les aéronefs de l'État ont servi huit fois pour que le directeur du Multiculturalisme puisse accompagner le ministre et son personnel en voyage d'affaires officielles.

LES TRANSPORTS—LES AVOCATS DANS PROVENCHER

Question n° 253—**M. Epp:**

Du 1^{er} juin 1974 jusqu'à ce jour, quels avocats de la circonscription électorale de Provencher ont obtenu du travail du ministère des Transports et quels honoraires chacun a-t-il touchés chaque année?

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): En ce qui concerne les mandataires contractuels du ministre de la Justice: aucun.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Question n° 281—**M. Cossitt:**

1. La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle garanti un prêt de \$1 milliard à la République de Panama et, dans l'affirmative, quand?

2. Cet argent servira-t-il à l'exploitation de mines de cuivre et, dans l'affirmative, celles-ci seront-elles en concurrence directe avec cette industrie au Canada et, si c'est le cas, quelles raisons le gouvernement peut-il invoquer pour justifier la garantie de prêts à d'autres pays lorsque cette mesure peut indirectement avoir pour résultat de nuire à la structure industrielle du Canada?

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1. Selon l'usage et en raison du principe commercial, le Parlement n'exige pas que la Société divulgue les particularités de sa participation à des opérations individuelles. Lorsque la Société a conclu des accords de financement en vue d'une vente à l'exportation, leur caractère confidentiel n'est plus en jeu sur le plan commercial. Elle peut alors en publier les détails, ce qu'elle fait.

2. Prière de se reporter à la réponse de la partie 1.

[M. Miéges.]

[Français]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 17 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement modifié de M. Stevens (p. 1249).

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aurais dû parler d'une question de procédure avant de donner la parole au chef de l'opposition (M. Clark). J'espère cependant qu'il sera indulgent, et nous accordera quelques instants de plus. Vendredi dernier a été soulevée une question sur la recevabilité procédurale, tout d'abord d'un amendement et ensuite d'un sous-amendement.

A la suite de cette discussion, on a remis la présentation du sous-amendement à aujourd'hui, étant bien entendu que l'on pourrait représenter un amendement conforme à la procédure, pourvu que—et c'est de cela que je m'inquiète à présent—on n'accepte pas de sous-amendement tant qu'un autre membre du Nouveau parti démocratique ne l'aurait pas présenté. Il serait plus normal que ce soit un membre de ce parti qui n'a pas l'intention de parler du sous-amendement qui présente maintenant ce sous-amendement, car le seul fait de le présenter équivaut, du point de vue du Règlement, à prononcer un discours. Si c'est un député qui n'a pas l'intention d'intervenir à propos du sous-amendement, cela ne modifiera en rien l'ordre des orateurs, et n'empêchera pas non plus un autre député de ce parti d'intervenir par la suite. La Chambre en sera au moins saisie pour le débat de cet après-midi. En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, non seulement de m'avoir donné la parole mais aussi d'avoir expliqué la situation. Si je comprends bien, un discours me sera compté, même si je n'ai pas l'intention d'en faire un.

Je prends donc la parole au nom de mon parti et en l'absence du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), dont le sous-amendement a été jugé irrecevable vendredi pour des raisons sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister, afin de présenter simplement notre sous-amendement à l'amendement dont la Chambre est saisie. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):